

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 11 mai 2026

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER

Excusé : Mmes et M. Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Alexandra PRAT et Christophe WAÏT

Monsieur Maxence BIGNIER est élu secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026
- Déclarations d'intention d'aliéner
- PLUi-H : avis sur le projet arrêté
- Proposition de personnes pour siéger à la CCID
- Désignation des délégués au CNAS et au SDMIS
- Mission auprès du CAUE dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs
- Mission auprès de l'Agence Technique Départementale du Rhône pour l'aménagement d'un parking aux abords des écoles
- Acquisition des volumes à 2 fleuves Rhône Habitat
- Tarification pour la mise à disposition de l'Espace Capella aux agents municipaux
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Demande de subvention à l'Etat (Fonds Verts) dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs
- Demande de subvention au département du Rhône (Appel à projet 2026) pour l'aménagement de l'aire de loisirs
- Demande de subvention au département du Rhône (produit des amendes de police) dans le cadre de l'aménagement d'un parking place des Pasquiers
- Proposition de vente d'un terrain (espace vert) chemin des écureuils
- Fonds de concours CCSB
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026 est arrêté à l'unanimité.

■ **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente chemin des Bonnerues, rue des Terres Dessus et rue des Bruyères

■ **PLUi-H : avis sur le projet arrêté**

Le projet de PLUi-H a été arrêté par la Communauté de Communes lors de sa séance du 17 février 2026. Le dossier complet a été transmis aux maires des communes membres et aux personnes publiques associées pour avis. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal n'a aucune remarque ni observation et émet donc un avis favorable à ce projet.

- **Proposition de personnes pour siéger à la CCID**

Conformément au 1° de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou des nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

C'est pourquoi, compte-tenu de la prise de fonction du nouveau conseil municipal, ce dernier a proposé une liste de 24 noms qui sera transmise à la Direction Régionale/Départementale des Finances Publiques qui désigneront les commissionnaires retenus.

- **Désignation des délégués au CNAS**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, deux déléguées (un élu et un agent) ont été désignées au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

- **Désignation des délégués au SDMIS**

Afin d'accompagner les communes dans l'exercice de ces prérogatives en matière de sécurité civile, il y a lieu de désigner un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

C'est pourquoi, Gilles ASSANT et Christophe WAIT ont été désignés comme correspondants au SDMIS.

- **Mission auprès du CAUE dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de loisirs, le Conseil Municipal décide de solliciter le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une mission d'accompagnement.

- **Mission auprès de l'Agence Technique Départementale du Rhône pour l'aménagement d'un parking aux abords des écoles**

Un projet est en cours pour aménager le terrain qui se trouve derrière l'école maternelle. Le Conseil Municipal décide de solliciter l'accompagnement de l'Agence Technique Départementale du Rhône dans le cadre de ce projet.

- **Acquisition des volumes à Deux fleuves Rhône Habitat**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du nouveau centre-village, en convention de maîtrise d'ouvrage avec Deux Fleuves Rhône Habitat, les volumes doivent être rétrocédés à la commune.

Il s'agit des espaces du commerce multi-services, de la micro-crèche, du coiffeur et de la médiathèque ainsi que des lots de copropriétés correspondants aux places de stationnement

C'est pourquoi, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de ces volumes à l'euro symbolique.

- **Tarifification pour la mise à disposition de l'Espace Capella aux agents municipaux**

Le Conseil Municipal accepte d'appliquer à tous les agents municipaux le tarif accordé aux habitants de Lancié.

- **Décision modificative n°1 du budget principal**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires notamment pour la modification de l'affectation des résultats en investissement.

- **Demande de subvention à l'Etat (Fonds Verts) dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs**

Le Conseil Municipal souhaite solliciter l'aide de l'État par l'intermédiaire du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert », rubrique « Renaturation des villes et des villages » dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de loisirs.

- **Demande de subvention au département du Rhône (Appel à projet 2026) pour**

l'aménagement de l'aire de loisirs

Le Conseil Municipal souhaite solliciter l'aide du Département du Rhône, appel à projet 2026, afin de financer dans de bonnes conditions le projet d'aménagement de l'aire de loisirs consistant notamment à la plantation d'arbres afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de répondre aux effets du changement climatique, notamment aux épisodes de chaleur, et d'offrir de nouveaux espaces de nature. Il prévoit également l'installation d'un WC public automatique.

■ **Demande de subvention au département du Rhône (produit des amendes de police) dans le cadre de l'aménagement d'un parking place des Pasquiers**

Dans le cadre d'opérations pour la circulation routière, le Conseil Municipal a pour projet de réaliser des travaux de création de parcs de stationnement place des Pasquiers. Il souhaite donc solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police au Département du Rhône pour la réalisation de ce projet.

■ **Proposition de vente d'un terrain (espace vert) chemin des Écureuils**

Suite à une demande d'un administré et après avis du service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente du terrain, d'une surface d'environ 140 m², situé chemin des Écureuils, au prix de 12 600 €.

■ **Fonds de concours CCSB**

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, le Conseil Municipal souhaite solliciter une aide auprès de la CCSB dans le cadre du fonds de concours intercommunal pour un montant de 172 000 €.

■ **Compte rendu des commissions**

Commission « Organisation réception, vie associative et culturelle »

- Les études actuellement menées concernant les décorations du rond-point (projet d'arche et structure métallique) et les décorations de Noël font apparaître des dépenses prévisionnelles élevées. Il a donc été évoqué de modifier les décorations existantes pour en créer des nouvelles et/ou en fabriquer nous-même (armatures métalliques et guirlandes lumineuses).
- Une réunion est prévue le mardi 2 juin pour anticiper la décoration à installer pour le passage du tour de France féminin.

Commission « Travaux de voirie, assainissement et agriculture »

- Une visite de la station d'épuration sera réalisée prochainement avec le délégataire et l'ensemble du conseil municipal.
- Le Syndicat des Eaux souhaite qu'une réflexion soit menée sur les travaux à envisager sur les vieilles canalisations datant des années 1960 notamment.
- Un rendez-vous aura lieu prochainement avec Arthropoliga, dans le cadre des olympiades de la biodiversité, en vue de plantation de haies et d'arbustes.
- Les barrières de chantier situées aux abords de l'éclairage public sur le parking de Capella sont toujours présentes. Un point sera fait avec le prestataire pour savoir si les travaux ont été faits.
- Suite au transfert de la compétence assainissement à la CCSB, la commune devra se prononcer sur le rythme des financements et des travaux à prévoir sur la commune.
- Un rendez-vous est prévu avec la CCSB pour évoquer les travaux de voirie à prévoir cette année au titre du crédit voirie 2026.

Commission « Affaires scolaires » :

- Quelques petits dysfonctionnements persistent suite à la réception du chantier ainsi que dans la classe, les entreprises concernées doivent intervenir.
- La communication avec les parents est plus active, les informations sont transmises via « Educartable ».
- Une réunion de service avec l'ensemble des agents du service scolaire a eu lieu le 21 avril dernier. Cette réunion a été très riche en échanges et a permis de soulever certains points à modifier. Les dysfonctionnements liés aux travaux ont également été relevés par les agents.

- Une réunion de coordination entre la directrice et l'adjointe aux affaires scolaires a lieu tous les mardis matin depuis le mois d'avril.
- Des demandes de matériel ont été faites par les agents et les institutrices, elles seront traitées selon les priorités, pour certaines pour la rentrée de septembre 2026.
- Une réunion a eu lieu à Villié-Morgon pour évoquer la reprise du futur centre de loisirs par le CLEM. Le sondage transmis aux familles permettra d'estimer les besoins des communes environnantes.

Points divers :

- Une séance exceptionnelle du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 5 juin 2026 pour la désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- La création d'une commission communication est envisagée notamment pour la préparation du bulletin municipal
- Un ambassadeur au Géoparc devra être désigné lors de la prochaine séance.
- Lots des Bruyères : 8 lots seront restitués après la récolte par Paul et Sébastien PARIAUD. Une adjudication sera lancée.
La question est posée pour la mise à disposition des terres à des agriculteurs ? Des analyses des sols seront peut-être à envisager

Questions diverses :

Néant

PV arrêté le 15 juin 2026,

Le Maire,
Jacky MENICHON



La/le secrétaire,
Gaëlle RAYNAUD

